

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.	Numéro de permis 2019494	Date d'inspection Le 07 juillet 2025	
Nom de l'établissement La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne		Numéro de téléphone (506) 345-1800	
Adresse 4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur à observer la collation, les enfants jouer librement a l'intérieur, l'extérieur, le dîner et la sieste. Interaction positive entre les éducatrices et les enfants sont observés.

Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 07 juillet 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Denise Melanson

Le 07 juillet 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date